

pendant l'ajournement, comme tous les députés, il me serait utile de rencontrer la population. Il est nécessaire de garder un contact étroit avec ceux que je représente au Parlement, afin de refléter toujours leur pensée et faire connaître au gouvernement les véritables problèmes qui existent dans ma région.

Je fais miennes les opinions exprimées par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) au sujet de la motion à l'étude; il a brossé un excellent tableau de la situation. Le gouvernement aurait intérêt à considérer davantage les arguments sérieux qui ont milité en faveur du renvoi du rapport au comité, avec instructions de supprimer l'article 75c, qui est de nature à nous conduire à la dictature. Même si l'on n'aime pas ce mot «dictature», on est obligé d'en parler, et c'est en en parlant que, peut-être, on va appeler l'attention des responsables et de la population, afin de faire, si c'est nécessaire, un pas en arrière pour éviter précisément que l'on en arrive, sans trop s'en rendre compte, à un régime qui n'a pas été aimé ailleurs et qui ne devrait pas être aimé davantage chez nous.

Je termine mes observations en citant les paroles du président du Conseil privé (M. Macdonald), qui concluait son discours du 8 juillet en disant, et je cite:

J'aimerais souligner, à l'intention du député de Lotbinière (M. Fortin), ...

Qui était, à ce moment-là, le porte-parole du Ralliement créditiste.

... qu'à mon avis son parti ne mérite pas d'être en butte à des critiques pour avoir estimé, par principe, qu'il devait consacrer beaucoup de temps au débat sur le bill omnibus concernant le Code criminel.

Je désire remercier le président du Conseil privé de ce témoignage qu'il a rendu aux députés du Ralliement créditiste, le 8 juillet, parce qu'en somme, il reconnaissait que ce débat avait été utile et qu'il avait eu lieu dans un bon esprit.

Je continue à citer ses paroles:

... La tâche de la Chambre, c'est de prévoir une disposition grâce à laquelle les députés qui estiment devoir prendre tout ce temps puissent au moins être dégagés de cette obligation par un ordre équitable qui, en réglant l'attribution du temps, permettrait de traiter des autres mesures.

Évidemment, je ne m'attends pas que les députés approuvent cela. D'autre part, ils ne s'attendent sûrement pas que je favorise un système en vertu duquel un petit groupe de députés contrôlerait les travaux de la Chambre.

Cette expression-là, je l'aime beaucoup moins. En effet, il ne peut pas s'agir ici de petits groupes ou de grands groupes. Il s'agit toujours de députés, de représentants du peuple, à la Chambre. Les groupes peuvent exister à l'extérieur de la Chambre, mais je pense bien que, lorsqu'il s'agit de délibérer au sujet

[M. Lambert.]

des travaux de la Chambre, on devrait toujours considérer les députés comme étant des individus, et non pas comme les membres de groupes. Je continue:

J'ose croire, néanmoins, que nous aurons un débat utile à ce sujet et que même à la onzième heure, nous en arriverons à une entente générale sur un moyen efficace d'établir l'ordre des travaux, ...

Cette onzième heure, je l'ai attendue depuis la semaine dernière, je l'ai même attendue aujourd'hui et, jusqu'à la dernière minute, j'ai cru en l'efficacité de la onzième heure, ce qui aurait permis de trouver une autre solution que celle qui nous a été annoncée et qui devra prendre fin à une heure jeudi matin. L'honorable président du Conseil privé disait de plus, et je cite:

... sans oublier qu'il est stipulé, à l'article 49 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, que les décisions à la Chambre doivent en fin de compte être prises à la majorité des voix.

A ce moment-là, il nous expliquait ce que pouvait être le résultat de la onzième heure. Aujourd'hui, on peut mieux comprendre le sens de l'avertissement qu'il nous donnait en référant à l'article 49 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Je souhaite, comme lui, que même à la onzième heure, nous en arrivions à une entente démocratique qui sera le fruit d'un débat utile, et que le gouvernement ne se servira pas de sa majorité pour imposer un Règlement qui ne serait pas à l'honneur du Parlement.

S'il faut «encarcaner» notre société au fur et à mesure qu'elle évolue, je ne crois pas qu'on puisse qualifier cela de progrès. Si, pour mieux travailler, les députés doivent jouir de moins de liberté d'expression, je me demande où l'on va.

Il est de plus regrettable qu'après avoir adopté le bill sur les langues officielles, le gouvernement impose maintenant à ce même Parlement la limitation à l'extrême de l'usage de la parole, qui est le véhicule des langues officielles.

[Traduction]

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, il y a deux jours, le 20 juillet, l'homme a atteint la lune et l'esprit de l'humanité a spontanément pris son essor vers de nouveaux sommets d'espoir et de fraternité. Aujourd'hui, le 22 juillet, le premier ministre, aidé du leader du gouvernement à la Chambre, cherche à étrangler la liberté de parole en recourant à la clôture. L'esprit des hommes, habitués à parler librement dans une